

un C.P.E. en **GRÈVE** de la FAIM à Lyon depuis le 23 décembre

L'administration reproche officiellement à Roland Veillet d'avoir mis en danger les internes du lycée Dhuoda de Nîmes. Il est donc victime, depuis 2003, d'une mutation d'office à 300 kilomètres de ses jeunes enfants.

En réalité, les surveillants de l'internat étaient en grève, et le Proviseur a voulu faire remplacer ces grévistes par des élèves majeurs. Cet ordre était illégal, il n'était pas écrit. Roland Veillet a simplement refusé de l'appliquer. Il a fait respecter le droit de grève, inscrit dans notre Constitution. Il a refusé un ordre qui ne garantissait pas du tout la sécurité des élèves.

D'ailleurs le Conseil Supérieur de la Fonction Publique s'est prononcé, le 25 janvier 2005, pour l'annulation de cette sanction.

L'administration cherche à faire taire Roland Veillet depuis qu'il a dénoncé les manoeuvres de son Proviseur, qui a favorisé l'entrée du MEDEF dans ce lycée, par des manoeuvres indignes de ses fonctions (« bricolage » d'un compte-rendu de conseil d'administration...). Cette sanction est un acte de pure répression contre un militant que l'administration veut faire taire. **SOLIDARITÉ !**

Le comité de soutien à Roland Veillet exige l'annulation de la sanction

Contact du comité de soutien : soutienveillet@no-log.org

Le dossier complet, des propositions d'action, plus d'info
sur le site <http://roland-veillet.ouvaton.org>

Pétition en ligne : <http://roland-veillet.ouvaton.org/?Petition-de-soutien>